

# F. I. S. A. C

FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

## CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FISAC

**Le dossier de demande de subvention sera constitué avec le technicien et devra comporter :**

- La demande complétée et signée
- Le numéro de SIRET
- Un extrait du RCS ou RM (de moins de 6 mois)
- Le diagnostic économique et un prévisionnel réalisés par la chambre consulaire dont dépend le demandeur
- Les trois derniers bilans et comptes de résultats
- L'accord de prêt
- Les devis des entreprises
- La liste des aides publiques perçues par l'entreprise au cours des 3 dernières années (attestation sur l'honneur)
- Bordereau de situation fiscale (délivré par la trésorerie et par la recette des impôts) et sociale (pour les entreprises ayant des salariés, délivré par l'URSSAF)
- Bordereau des caisses maladie, retraite et Urssaf concernant l'état des cotisations sociales personnelles
- Le dernier avis d'imposition
- Engagement à ne pas commencer les travaux ou effectuer les investissements avant l'accord de subvention par la Ville de Crépy-en-Valois
- Un RIB

**Pièces complémentaires à fournir pour la rénovation des vitrines et l'intégration de dispositifs à la façade destinés à la sécurité ou à l'accessibilité des entreprises :**

- Une attestation de propriété ou l'autorisation du propriétaire pour réaliser les travaux
- Photos de la devanture
- Copie du dossier complet de la déclaration préalable de travaux ou du permis de construire déposé à la Mairie
- Autorisation de travaux délivrée par le Maire
- Engagement sur l'honneur d'apposer le panneau de promotion de l'opération FISAC

Pour la rénovation des vitrines et l'intégration des dispositifs à la façade destinés à la sécurité des entreprises, une visite sur le terrain sera effectuée avec le service Urbanisme de la Ville de Crépy-en-Valois, qui pourra conseiller, sensibiliser et assister les commerçants et les artisans dans l'élaboration de leur projet vitrine tant au niveau technique, qu'architectural.